

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 117 (2009)

**Artikel:** Un aspect inédit de la vie religieuse à Lausanne à la veille de la réforme  
: la confrérie Sainte-Anne

**Autor:** Delacrétaz, Théodora  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-514287>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Théodora Delacrétaz

# **UN ASPECT INÉDIT DE LA VIE RELIGIEUSE À LAUSANNE À LA VEILLE DE LA RÉFORME : LA CONFRÉRIE SAINTE-ANNE**

L'étude de la confrérie Sainte-Anne, fondée par des marchands et des Fribourgeois de Lausanne en 1508 au couvent des frères Prêcheurs, permet d'apporter un éclairage sur la vie religieuse à Lausanne à la veille de la Réforme. Il s'agit d'une thématique qui n'a guère été étudiée jusqu'à présent<sup>1</sup>. C'est grâce à deux sources principales que ce travail a été réalisé. Il s'agit d'une part du registre des comptes de la confrérie<sup>2</sup> et d'autre part de son acte de fondation<sup>3</sup>. Le document comprenant les comptes est particulièrement précieux, car il comporte, outre quelques notices sur certaines rentrées et sorties d'argent, les listes annuelles des membres vis-à-vis desquels est inscrit le montant de la cotisation de chacun. La population confraternelle peut donc être cernée précisément; des informations sur le nombre et le type de personnes sont détaillées. L'acte de fondation indique quant à lui les buts originels de cette association. Voici ce qui y est mentionné:

« En l'an 1508 fut fondée, dans le chapitre et à l'autel de ce lieu, en l'honneur de sainte Anne, la mère de la mère de Dieu, une confrérie d'honnêtes marchands et de Fribourgeois de Lausanne, de la manière suivante:

» En premier lieu, aujourd'hui, le couvent est tenu de faire une procession solennelle et une grand-messe chantée en l'honneur de sainte Anne;

» En deuxième lieu, chaque lundi, que l'on fasse une procession conventuelle et qu'il soit dit une messe à la note et que pendant la messe une fois la procession faite, pour

1 Cet article reflète les principaux résultats d'un mémoire de licence déposé en 2006 et consacré à la confrérie Sainte-Anne à Lausanne: Théodora Desponds, *La confrérie Sainte-Anne à Lausanne (1508-1536)*, Université de Lausanne (mémoire de licence rédigé sous la direction de Bernard Andenmatten), 2006.

2 Archives de la Ville de Lausanne (désormais AVL), Chavannes, D 310, pp. 1-131.

3 AVL, Chavannes, C 159, f. 100r. L'acte de fondation de la confrérie figure dans l'obituaire des dominicains de la Madeleine en date du 26 juillet, jour de la Sainte-Anne. Cet obituaire contient les messes anniversaires que les dominicains doivent commémorer.

l'usage des candélabres, des cierges de cire soient fournis; pour cela, les confrères de la confrérie doivent payer au couvent, à chaque fête de sainte Anne, dix florins de Savoie ou faire des dons pour la décoration de l'autel et les services en faveur du couvent en raison de ceci, etc.

»De même que si, le jour après les vêpres du jour, des vigiles pour les défunts sont dites, et le jour suivant, une messe pour les défunts à la note sans procession [est dite], on doit nous donner six gros en plus des dix florins déjà mentionnés; chaque lundi des Quatre Temps, que l'on fasse une procession des défunts avec uniquement une messe de requiem à la note et que cependant on ne fasse pas mention de sainte Anne.»<sup>4</sup>

L'analyse en parallèle de ces deux sources donne ainsi l'occasion de vérifier l'adéquation entre les buts énoncés lors de la création de l'institution et ses pratiques effectives au cours des années.

Les confréries sont des communautés de personnes, souvent laïques, qui apparaissent au Moyen Âge, et qui se caractérisent par une entraide mutuelle; elles se placent sous le patronage d'un saint patron, dont la fête annuelle est l'occasion de célébrations religieuses et profanes<sup>5</sup>. À Lausanne, les premières voient le jour au début du XIII<sup>e</sup> siècle et se développent au XIV<sup>e</sup> siècle. Mais leur croissance est stoppée au XV<sup>e</sup> siècle à la suite d'une ordonnance de 1404 promulguée par l'évêque Guillaume de Menthonay qui les interdit en les accusant de se livrer à l'usure<sup>6</sup>. C'est au XVI<sup>e</sup> siècle qu'elles fleurissent à nouveau pour atteindre le nombre jamais égalé de vingt-trois<sup>7</sup>. La confrérie Sainte-Anne participe donc de ce renouveau confraternel attesté à la veille de la Réforme.

La majorité de ces confréries sont fondées par les ordres mendiants, alors que tel n'était pas le cas durant les siècles précédents. Outre celle de Sainte-Anne, le couvent des frères Prêcheurs en compte cinq<sup>8</sup>, six autres étant rattachées aux frères Mineurs<sup>9</sup>. Plus de la moitié des confréries dont on a connaissance au XVI<sup>e</sup> siècle à Lausanne sont

4 *Ibid.* L'acte de fondation original est rédigé en latin.

5 Catherine Vincent, *Les confréries médiévales dans le royaume de France, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris: Albin Michel, 1994, pp. 10-11.

6 Cette répression a lieu dans le cadre de la lutte contre l'usure, grande préoccupation de la papauté d'Avignon d'alors. Cette lutte est conduite à Lausanne par le dominicain Vincent Ferrier, cf. Thomas Bardelle et Jean-Daniel Morerod, « La lutte contre l'usure au début du XV<sup>e</sup> siècle et l'installation d'une communauté juive à Lausanne », *Études de lettres*, Lausanne, N° 15, 1992, pp. 13-17.

7 Ces résultats ont été obtenus en effectuant la somme des confréries répertoriées par Roger Vittoz en annexe 1 de son mémoire, cf. *Les confréries de Lausanne au Moyen Âge*, Université de Lausanne (mémoire de licence dactylographié), 1984, vol. II, annexe 1. À plusieurs reprises le nombre de confréries est incertain. En effet, il n'est pas possible de savoir si certains patronymes font référence à une seule confrérie ou à plusieurs, cf. Roger Vittoz, *ibid.*, Vol. I, pp. 37-40.

donc liées aux ordres mendiants. À Lausanne, les dominicains ont du succès dès leur arrivée en 1234, mais c'est seulement au XVI<sup>e</sup> siècle que le couvent abrite un grand nombre de confréries<sup>10</sup>. En revanche, l'essor de celles rattachées aux franciscains au XVI<sup>e</sup> siècle est plus étonnant car, à l'inverse des dominicains, le couvent ne semble guère avoir été prospère<sup>11</sup>.

## Les confréries et la vénération de sainte Anne

Entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle se développe également le culte de sainte Anne, peu pratiqué auparavant<sup>12</sup>. Sa fête est ajoutée au calendrier romain en 1481, et des prédications commencent à être faites le jour de la Sainte-Anne<sup>13</sup>. Les raisons de ce soudain engouement pour la sainte sont difficiles à expliquer. Toutefois, l'hypothèse la plus souvent avancée est que l'initiative de célébrer l'Immaculée Conception de la Vierge Marie dès 1472 aurait été un facteur ayant permis l'épanouissement du culte de sainte Anne, mère de la Vierge<sup>14</sup>. Cette sainte est un modèle pour les femmes, du fait qu'elle a enfanté Marie malgré sa prétendue stérilité et qu'elle lui a donné une éducation parfaite<sup>15</sup>.

Durant cette période, de nombreuses confréries dédiées à sainte Anne sont alors fondées. C'est entre 1495 et 1515 que leur nombre est le plus élevé. Il s'agit d'un phénomène bref puisque la plupart d'entre elles ne survivront pas à l'arrivée de la Réforme. De plus, ces confréries demeurent limitées géographiquement. En effet, elles sont prin-

8 (Note de la p. 218.) Bernard Andenmatten, « Lausanne », in *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Basel: Schwabe, Helvetia Sacra IV/5, 1999, pp. 421-423 et 427-428.

9 (Note de la p. 218.) AVL, Chavannes, D 304, f. 14v., 16r., 29v., 32v., 46v., 49v., 51v., 59v., 71r., Archives cantonales vaudoises (par la suite ACV), Dg 280, f. 108v., AVL, Poncer, confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien et ACV, Dg 232, f. 277r.

10 Bernard Andenmatten, *op. cit.*, pp. 421-423 et 427-428.

11 Hans Rudolf Schneider, « Franziskanerkloster Lausanne », in *Der Franziskusorden, die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, Berne: Francke, Helvetia Sacra V/1, 1978, pp. 391-392.

12 *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique: doctrine et histoire*, Paris: Beauchesne, 1932-1995, Vol. I, p. 672 (« Anne »).

13 Beda Kleinschmidt, *Die heilige Anna: Ihre Verehrung in Geschichte, Kunst und Volkstum*, Düsseldorf: L. Schwann, Forschungen zur Volkskunde 1-3, 1930, pp. 133-134.

14 Angelika Dörfler-Dierken, *Die Verehrung der heiligen Anna in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, Forschungen zur Kirchen- und Dogmengeschichte, Vol. L, 1992, pp. 56-61.

15 Beda Kleinschmidt, *op. cit.*, p. 164 et Jean Wirth, « Sainte Anne est une sorcière », in *Sainte Anne est une sorcière et autres essais*, Genève: Droz, 2003, pp. 77 et 82.

cipalement situées dans les pays germaniques, en Allemagne et en Autriche ainsi que dans l'actuelle Suisse alémanique et en Pologne<sup>16</sup>. Celle de Lausanne s'inscrit donc en grande partie dans ces limites temporelles et spatiales, attestant d'une influence alémanique sur la ville à cette époque, dont les Fribourgeois, fondateurs de la confrérie, sont porteurs.

## Typologie de la confrérie Sainte-Anne

Il existe divers types de confréries. À titre d'exemple, on peut notamment citer les pénitentielles, dont l'activité principale est basée sur l'expiation des péchés. Il en existe aussi des caritatives, dont le but est d'aider les pauvres ou les malades. Il y en a également des dévotionnelles, qui centrent leurs activités sur des pratiques cultuelles. On trouve encore des confréries de métier qui rassemblent des gens exerçant la même profession<sup>17</sup>.

En faisant célébrer une messe chantée avec procession chaque lundi, ainsi qu'une grand-messe annuelle chantée avec procession solennelle le 26 juillet en l'honneur de sa sainte patronne, la confrérie Sainte-Anne est de type dévotionnel<sup>18</sup>. Elle fait dire une messe hebdomadaire alors que certaines optent pour une cérémonie annuelle. Cet exercice est donc relativement fréquent, et ces messes sont même ses principales sources de dépenses.

Par certains aspects, la confrérie Sainte-Anne évoque également une confrérie de métier. En effet, elle est fondée par des marchands et des Fribourgeois de Lausanne. Plus des trois quarts des prieurs dont le métier est connu sont actifs dans le négoce et le commerce<sup>19</sup>. Un certain avantage dans la direction de la confrérie leur semble donc être accordé. De plus, sainte Anne est souvent choisie comme patronne des marchands<sup>20</sup>. Cependant, d'autres confrères dont la profession est connue ne sont pas des marchands, et ce métier n'est nullement mentionné dans les sources postérieures à la fondation, ce qui relativise son caractère professionnel<sup>21</sup>.

<sup>16</sup> Angelika Dörfler-Dierken, *op. cit.*, pp. 81-84.

<sup>17</sup> Catherine Vincent, *Des charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris : École normale supérieure, 1988, pp. 27 et 35-37.

<sup>18</sup> AVL, Chavannes, C 159, f. 100r.

<sup>19</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, p. 29.

<sup>20</sup> Angelika Dörfler-Dierken, *Vorreformatrische Bruderschaften der hl. Anna*, Heidelberg : C. Winter, *Abhandlungen der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse* 1992, Abh. 3, 1992, p. 97.

<sup>21</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, p. 71.

Les Fribourgeois de Lausanne sont désignés comme étant les autres fondateurs. En analysant les noms des membres, on note effectivement que beaucoup de patronymes ont la bourgeoisie fribourgeoise. Pour en évoquer seulement quelques-uns, on peut citer les Battalar, les Bellin, les Beneit, les Guyon, les Perrin, les Rey ou encore les Sarragen. Toutefois, les Fribourgeois sont uniquement cités dans l'acte de fondation, et nulle mention n'en est faite ensuite dans les activités effectives de la confrérie. Il n'est donc pas possible d'en savoir davantage sur eux ni sur les raisons de leur participation à la fondation. On peut uniquement constater que, lors de celle-ci, la confrérie Sainte-Anne a des liens avec Fribourg, et que par la suite elle réunit plusieurs membres ayant des patronymes d'origine fribourgeoise<sup>22</sup>.

## Structure et fonctionnement

Outre les pratiques dévotionnelles de première importance, la confrérie se soucie également de rituels funéraires. Elle demande que les dominicains effectuent une procession et une messe de requiem chantée pour les défunts tous les lundis des Quatre Temps, mais elle ne fait pas procéder nécessairement à la célébration de vigiles ou de messes chantées pour les morts toutes les semaines. De plus, le prix payé pour ces célébrations est vingt fois moins élevé que celui consenti pour celles données en l'honneur de sainte Anne<sup>23</sup>. Le fait qu'un seul membre fonde une messe perpétuelle, qui n'est par ailleurs pas célébrée chaque année, montre que les pratiques funéraires ne sont pas essentielles. Enfin, aucune donnée n'indique la participation matérielle de la confrérie lors de la mort d'un confrère<sup>24</sup>.

Les interactions sociales sont de moindre importance<sup>25</sup>. En effet, il semble que les membres ne se voient guère plus d'une fois par année, lorsqu'ils se réunissent pour le choix des nouveaux prieurs et même ce fait reste à l'état d'hypothèse. De plus, aucune information n'est donnée sur un banquet annuel, élément pourtant central et constituant en général le cœur de l'activité relationnelle entre les membres. Il est donc possible qu'il n'y en ait pas<sup>26</sup>. Cet aspect est révélateur, car il montre que les confréries ne sont pas systématiquement des associations à but festif dans lesquelles la sociabilité occuperait une place importante.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>23</sup> AVL, Chavannes, C 159, f. 100r.

<sup>24</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, p. 53.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 22.

Les prieurs sont tous des hommes et exercent, dans plus de la moitié des cas, leur mandat à deux, pendant une année. Ils sont des membres fidèles au sein de l'association, car ils y restent en moyenne dix ans. Seule une petite fraction (5%) des confrères sont élus prieurs. Ce sont eux qui gèrent l'économie: réception de dons, legs, cotisations, octroi de prêts, paiements divers. Ils sont également chargés du maintien d'une certaine concorde. Les contacts qu'ils établissent entre eux sont sûrement plus étroits que les liens habituels entre confrères, étant donné qu'ils restent plus longtemps au sein de l'association<sup>27</sup>.

Le rôle des confrères semble en effet se borner au paiement de la cotisation, qui est d'un sou pour les femmes et d'un sou et demi pour les hommes ou de quatre chandelles pour les femmes et de six chandelles pour les hommes. Quelquefois, des variations dans ces montants sont observables. Certains membres fondateurs versent une somme plus élevée, peut-être en raison d'un rôle important joué lors de la fondation. Au cours de l'année de fondation, certains confrères donnent des biens en nature. Ainsi, trois couples offrent chacun un bâton, un homme donne un goupillon et un autre amène une statue de la Vierge. De tels objets confirment l'orientation dévotionnelle de la confrérie. Les listes de membres n'ont pas d'ordre particulier; les individus ne sont répertoriés ni alphabétiquement, ni par ordre d'importance. Elles ont pour but de vérifier le paiement des cotisations, de sorte qu'elles ne comportent aucune indication à propos de membres décédés ou d'arriérés, car les confrères ne payant pas leur cotisation ne sont plus considérés comme membres et ne sont donc pas inscrits. Les trois quarts des confrères ne sont pas présents d'une année à l'autre<sup>28</sup>. Cela révèle soit qu'ils sont de mauvais payeurs, soit qu'ils payent la cotisation uniquement l'année où ils le désirent.

Les principales rentrées de la confrérie sont constituées de ces cotisations qui rapportent en moyenne 127 sous par année lorsqu'elles sont payées en numéraire. Elles couvrent de manière assez exacte ses dépenses, constituées des messes et processions en l'honneur de sainte Anne, à hauteur de 120 sous, ainsi que des éventuelles messes et vigiles pour les défunts, pour lesquelles 6 sous sont affectés durant six ans. Toutefois, les cotisations des membres ne suffisent pas toujours à combler les dépenses. La confrérie dispose encore d'autres rentrées. Elle perçoit quelques cens, passablement élevés mais peu nombreux, pour l'aider à régler ses dépenses. Elle finance donc ses activités grâce aux cotisations annuelles et à quelques rentes. Les dons et les legs sont en revanche très rares. La confrérie pratique également le prêt à intérêt, mais il ne s'agit pas d'une

<sup>27</sup> *Ibid.*, pp. 26-34.

<sup>28</sup> *Ibid.*, pp. 34-39 et 62.



occupation régulière. Les intérêts perçus sur ces prêts ont pour but de l'aider à régler des dépenses dévotionnelles et funéraires. C'est une pratique peu développée, car les prêts sont souvent faits aux mêmes personnes et aux seuls membres de l'association. Ce sont les membres fidèles, ceux restant en moyenne neuf ans et demi dans la confrérie, qui se voient accorder de tels prêts. Il apparaît que la confrérie n'a pas pour objectif de faire fructifier son argent, plusieurs montants étant prêtés sans qu'il soit précisé si elle en perçoit un intérêt. Il est donc fort probable que ces prêts répondent en premier lieu à une vocation charitable, un aspect qui est fort peu présent. Aucune mention de dons à des pauvres n'est faite. La confrérie a une certaine force économique, car elle a la capacité de prêter des sommes non négligeables et de faire célébrer une messe hebdomadaire. Elle n'a néanmoins pas de grandes liquidités<sup>29</sup>.

De telles activités sont habituelles dans les confréries, mais la distinction entre les divers types se fait suivant l'accent porté sur l'une ou l'autre de ces pratiques. La confrérie Sainte-Anne axe les siennes sur la dévotion, au détriment de celles à forte composante sociale (banquet), du prêt ou de la charité. En effet, ces dernières activités sont très en deçà de ce que l'on peut observer dans d'autres confréries. À titre d'exemple, celle du Saint-Esprit de Lutry effectue notamment des prêts à la commune et elle se montre charitable lors du repas confraternel en offrant du pain et des dons en argent aux mendiants et aux pauvres<sup>30</sup>. La confrérie du Saint-Esprit de Fribourg a quant à elle un revenu annuel moyen de 1000 livres dont plus de la moitié est constituée par les intérêts perçus sur les prêts qu'elle effectue. De plus, elle distribue environ 13 000 kilos de pain par année aux pauvres, 44 livres pour les lépreux, ainsi que du porc salé pour le Carnaval et à la Toussaint, 130 à 140 paires de chaussures et des draps pour 30 à 40 pauvres<sup>31</sup>.

Il est significatif de relever que les activités de la confrérie Sainte-Anne, mises en lumière par ses comptes, correspondent en tous points à ses buts normatifs, décrits dans l'obituaire du couvent des dominicains lors de sa fondation; elle ne change donc pas d'orientation au cours de son existence. Ses fins sont en effet l'exercice de messes et processions en l'honneur de sainte Anne et des défunts, alors qu'il n'est nullement fait mention de charité ou de banquet.

<sup>29</sup> *Ibid.*, pp. 40-55.

<sup>30</sup> Marie-Noëlle Jomini, « L'Hôpital Neuf de Lutry », in Marie-Noëlle Jomini, Marie-Hélène Moser, Yann Rod, *Les hôpitaux vaudois au Moyen Âge: Lausanne, Lutry, Yverdon*, Lausanne: Université de Lausanne-Faculté des lettres, Section d'histoire, Cahiers lausannois d'histoire médiévale 37, 2005, pp. 177-180.

<sup>31</sup> Nicolas Morard, « Une charité bien ordonnée: la confrérie du Saint-Esprit à Fribourg à la fin du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », in *Le mouvement confraternel au Moyen Âge: France, Italie, Suisse*, Lausanne, Rome: École française de Rome, Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne 30, École française de Rome 97, 1987, pp. 291-294.



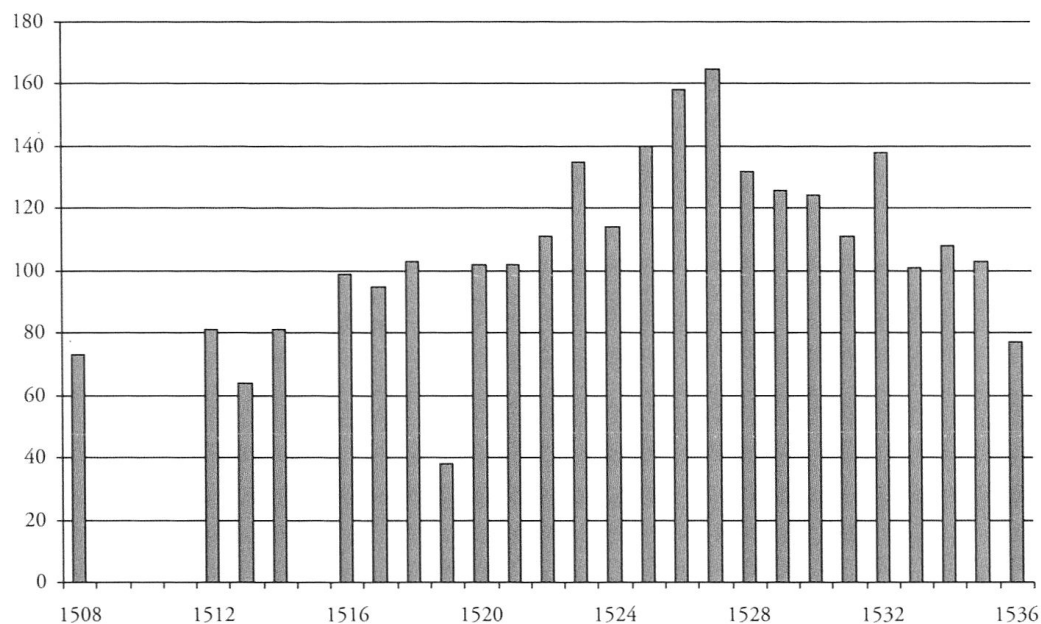
## Population confraternelle

Les listes de membres de la confrérie Sainte-Anne rendent possible une étude approfondie de la population confraternelle. En effet, elles donnent des indications sur le patronyme, le sexe, le statut, mais aussi sur l'évolution du nombre de membre au cours des années et leur durée d'adhésion.

C'est essentiellement une confrérie de laïcs, même si on retrouve certains dominicains (frères, prieurs, lecteurs) parmi ses membres. Elle garde des attaches avec son lieu de fondation tout au long de son existence, puisque les personnes effectuant les offices pour la confrérie sont des dominicains et le siège des cérémonies se trouve dans leur couvent<sup>32</sup>.

Elle comprend un total de 637 personnes entre 1508 et 1536, date de la fin de son activité avec l'instauration de la Réforme, et a une moyenne annuelle de 107 membres<sup>33</sup>. Globalement, le nombre d'adhérents reste stable tout au long de son existence, et elle compte encore 77 membres en 1536, juste avant l'arrêt de son activité<sup>34</sup>.

### Nombre de personnes par année



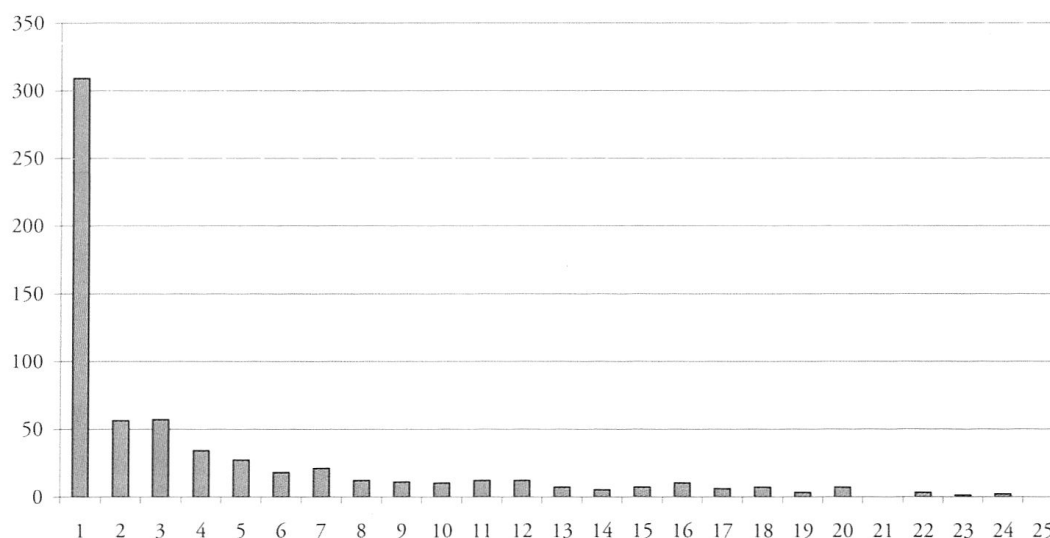
<sup>32</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, pp. 57-61 et 74-75.

<sup>33</sup> Il manque des données pour les années 1509, 1510, 1511 et 1515.

<sup>34</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, pp. 57-58.

Cependant, l'aspect le plus frappant est son immense taux de renouvellement. En effet, près de la moitié des confrères n'y restent qu'une seule année et moins d'un tiers y demeure plus de trois ans. Ainsi, la confrérie Sainte-Anne apparaît comme étant une association où les membres s'inscrivent temporairement; elle n'est pas une structure au sein de laquelle ils sont présents à vie ou sur une longue période. En moyenne, les membres s'y affilient pendant quatre ans, une durée courte en comparaison avec d'autres confréries<sup>35</sup>. Certains confrères y demeurent néanmoins durant vingt ans ou plus, même s'ils ne représentent qu'une infime partie des membres (2%).

### Durée de cotisation des membres



La confrérie est composée majoritairement de personnes seules (47%), puis de couples (36%) et de familles (17%). Toutefois, parmi les premières, qui sont surtout des femmes (32% contre 15% d'hommes), une majorité de celles-ci sont mariées (52%). Les autres sont des célibataires (26%), des veuves (19%) et des mères ou des filles d'un homme non présent dans la confrérie (3%)<sup>36</sup>. La confrérie Sainte-Anne comprend donc une faible part de femmes sans famille (14%)<sup>37</sup>. Plus des trois quarts d'entre elles (86%) en sont pourvues, ce qui montre que leur adhésion n'est pas motivée par une volonté de pallier à un manque de structure du groupe parental<sup>38</sup>.

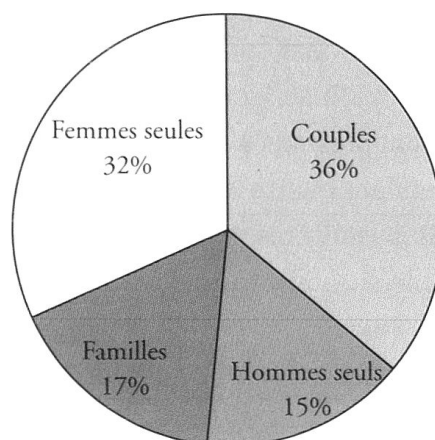
<sup>35</sup> *Ibid.*, pp. 60-61.

<sup>36</sup> Il est uniquement possible de savoir si les femmes inscrites seules ont une famille, car elles sont désignées en tant que « femme de » ou « veuve de » si elles ne sont pas célibataires, tandis qu'aucune indication n'est donnée à propos des hommes hormis leur nom.

<sup>37</sup> À savoir 8% de célibataires et 6% de veuves.

<sup>38</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, pp. 64-67.

### Composition de la confrérie



Au sein de la confrérie, les femmes sont majoritaires (60%). Cette tendance est inverse à celle observée dans d'autres associations, qui ont habituellement un nombre relativement égal de membres des deux sexes ou une représentation masculine plus élevée<sup>39</sup>. À Lausanne, ces femmes disposent donc d'une certaine liberté dans leur vie associative, même si ce sont surtout elles qui rejoignent leur mari dans la confrérie Sainte-Anne<sup>40</sup>. Un autre élément relativisant leur rôle est le fait qu'elles sont moins nombreuses l'année de fondation. Elles sont donc subordonnées aux hommes en ce qui concerne la création de cette institution. Par ailleurs, les femmes sont souvent présentes lors d'années non consécutives. Enfin, les membres ne restant qu'une année sont en majorité des femmes, et elles représentent un tiers de plus. Cette fluctuation pouvant être mise en lien avec une dévotion que l'on peut qualifier d'épisodique<sup>41</sup>.

Cette forte présence féminine est certainement liée au fait que la patronne de la confrérie est sainte Anne. Elle représente en effet un idéal à suivre pour chaque étape de la vie d'une femme, de la maternité, en passant par l'éducation des enfants, jusqu'au veuvage, puisque sa vénération favorise la chasteté durant cette ultime période de l'existence<sup>42</sup>. On peut émettre l'hypothèse que les femmes restent durant une période très brève au sein de l'institution pour solliciter l'aide de sainte Anne lors d'une phase spécifique de leur vie, pour laquelle elles estiment avoir besoin de son soutien, par exemple quand elles désirent avoir un enfant ou lors du veuvage.

<sup>39</sup> Catherine Vincent, *Les confréries médiévales*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>40</sup> Alors que 58% des inscriptions sont dues à des conjoints, 25% d'entre elles sont le fait de femmes mariées qui y rejoignent leur époux et 17% proviennent d'hommes dont l'épouse en fait déjà partie.

<sup>41</sup> Théodora Desponds, *op. cit.*, pp. 68-70.

<sup>42</sup> Jean Wirth, « Sainte Anne est une sorcière », *op. cit.*, pp. 77 et 82-83.

De par son lieu et son patronage, la fondation de la confrérie Sainte-Anne est en grande partie tributaire du contexte de l'époque. En effet, elle subit l'influence de divers courants prépondérants pour sa création, qu'il s'agisse de la situation des confréries lausannoises ou de l'engouement soudain pour sainte Anne.

Ce qui fait la spécificité de la confrérie est son caractère dévotionnel en lien étroit avec sainte Anne. En effet, le patronage a une grande importance et éclaire ses raisons d'être. Il ne pourrait pas être substitué à un autre. C'est sous la protection très particulière de sainte Anne que se placent les marchands et surtout les femmes présentes en grand nombre. Elle a un rôle d'intercesseur par rapport à Dieu et elle est susceptible d'apporter à ces confrères une forme de dévotion particulière à sainte Anne.

Cependant, les membres ne sont pas tous des femmes ou des marchands. Il ne faut pas négliger le fait que d'autres personnes pourraient adhérer à la confrérie pour augmenter le nombre de célébrations lors de leur mort. Elle propose en effet à l'individu des messes pour le salut de son âme, ce qui lui permet de les cumuler. Bien qu'elle ne prête guère de l'argent à la plupart de ses membres, certains d'entre eux y trouvent également un intérêt dans le secours matériel qui leur est accordé. En revanche, contrairement à d'autres confréries, celle de Sainte-Anne a de très faibles activités sociales et ce n'est pas pour cet aspect que les confrères se réunissent. En effet, elle ne répond pas à un désir de pallier la solitude, les membres ayant pour la plupart une famille.

Si les nombreuses fondations de confréries au début du XVI<sup>e</sup> siècle reflètent un engouement des laïcs pour une forme de piété traditionnelle et si le nombre stable des membres de la confrérie Sainte-Anne laisse penser que les laïcs sont plus fervents que jamais, son analyse plus détaillée montre que cette dévotion est moins solidement ancrée qu'il n'y paraît puisque les confrères sont très mobiles. En effet, le taux élevé de renouvellement la montre comme une institution sans continuité, reflétant ainsi plus généralement un effritement de certaines formes religieuses. La faiblesse de ses pratiques sociales et le fait qu'il n'y ait même pas mention d'un banquet dans ses activités la désignent comme une institution mouvante. C'est à travers ces deux aspects – la mobilité des membres et le manque de cohésion sociale – que l'on remarque que la dévotion en apparence marquée est en fait fragile.



1 Albert Muret, *Chalet Albert Muret à Lens*, photographie sur verre (collection privée).  
En 1906, Ramuz prend le chemin de Granges à Lens pour y faire la connaissance de Muret;  
il s'y établit pour écrire, entre 1907 et 1908.